

- Commune de CONTHIL -

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre avril à treize heures et trente-six minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier ROMAIN, Maire.

Date de la convocation 14 avril 2023

Date d'affichage des délibérations : 25 avril 2023

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de procurations : 3

Présents (dans l'ordre du tableau) : Messieurs et Mesdames : Olivier ROMAIN, Valérie SEMMELBECK, François BALAND, ~~Michel HASTENTEUFEL~~, ~~Eric LOETSCHER~~, Romain DESHAYES, Isabelle WITTMER, Bruno COLIN ~~Massimo PICCIOTTI~~, Jean François PIERRE DIT MERY et Jean Luc SCHREINER.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) : Massimo PICCIOTTI, Michel HASTENTEUFEL et Eric LOETSCHER, excuses

Procuration : Massimo PICCIOTTI donne procuration à Mme Valérie SEMMELBECK, Michel HASTENTEUFEL à Bruno COLIN et Eric LOETSCHER à François BALAND.

Madame Mélanie DE BIN est désignée secrétaire de séance.

Madame Mélanie DE BIN, secrétaire de mairie, assure la rédaction des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Approbation des procès-verbaux du dernier conseil municipal en date du 31 mars 2023.
- 2- Vote du budget primitif principal 2023.
- 3- Vote du budget primitif assainissement 2023.
- 4- Délibération concernant le regroupement scolaire de la Petite Seille à la rentrée 2023.
- 5- Délibération au sujet de l'utilisation de la réserve d'eau de 3 000 litres près des bungalows.
- 6- Délibération sur l'adhésion à la mission « Aide technique aux communes » de la Communauté de communes du Saulnois.
- 7- Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à treize heures et trente minutes.

- - - Délibérations - - -

1°) Approbation des procès-verbaux du dernier conseil municipal en date du 31 mars 2023

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2023

Résultat du vote : **unanimité**

2°) Vote du budget primitif principal 2023.

Délibération n° 151DCM202322 Codification : 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal son projet de budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2023.

Celui-ci s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	132 885,03 € en dépenses
	279 204,38 € en recettes

Section d'investissement :	129 707,24 € en dépenses
	129707.24 € en recettes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2023 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote : **unanimité**

3°) Vote du budget primitif assainissement 2023.

Délibération n° 151DCM202323 Codification : 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal son projet de budget primitif du budget assainissement de la commune pour l'exercice 2022.

Celui-ci s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation:	75 533,00 € en dépenses
	84 896,31 € en recettes

Section d'investissement : 73 931,28 € en dépenses
73 931,28 € en recettes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « assainissement » tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote : unanimité

A l'issue de ces présentations, le Maire remercie M. Gilbert VOINOT, 1^{er} vice-président et trésorier de la CCS du Saulnois pour l'aide fourni à la commune de Conthil concernant l'analyse financière et la reconstruction des comptes administratifs et budgets, à la suite des difficultés rencontrées par la commune.

4°) Délibération concernant le regroupement scolaire de la Petite Seille à la rentrée 2023.

Délibération n° 151DCM2023224

Codification : 8.1 Enseignement

Au regard de l'avis majoritaire des parents qui ont des enfants, la commune souhaite que le regroupement scolaire puisse permettre l'accueil des enfants scolarisés dans les classes de maternelles et primaires, dont les parents les y auront inscrit.

Le maire propose donc au Conseil le vote d'adhérer à ce que le regroupement scolaire puisse maintenir ces écoles ouvertes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de voter cette motion et de soutenir le maire dans sa démarche de maintien des écoles au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal, dans le cadre de la compétence du Syndicat Scolaire de la Petite Seille.

Résultat du vote : unanimité

5°) Délibération au sujet de l'utilisation de la réserve d'eau de 3 000 litres près des bungalows.

Délibération n° 151DCM2023225

Codification : 3.2 Aliénations

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le souhait de vendre la réserve d'eau de 3 000 litres, acheté par la commune précédemment qui devait être installée pour les bungalows, le projet ne pouvant se réaliser à la suite d'avis sanitaire qui interdit l'utilisation d'eau stockée dans ce type de réservoir.

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal proposent que cette réserve soit proposée à la vente aux quatre agriculteurs de la commune pour un montant de 650 € TTC, correspondant à son prix d'achat.

Mr François BALAND souhaite racheter à la commune la réserve d'eau. De ce fait, il est invité à quitter la pièce pour que le conseil municipal puisse procéder au délibéré.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de vendre la réserve d'eau de 3 000 litres à M. François BALAND pour la somme de 650€ TTC, charge à lui pour le déplacement et transport de celle-ci.

Résultat du vote : unanimité

6°) Délibération sur l'adhésion à la mission « Aide technique aux communes » de la Communauté de communes du Saulnois

Délibération n° 151DCM2023226

Codification : 1.3 Conventions de mandat

Par délibération du 01/06/2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Saulnois a décidé de créer un service « d'assistance aux communes et d'instruction des autorisations d'urbanisme ».

Ce service assure deux missions principales :

- L'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes adhérentes (communes en PLU ou Carte Communale)
- L'assistance et le conseil technique dans les domaines de la voirie, du bâtiment et des Etablissements recevant du public pour le compte des communes adhérentes

Considérant que la commune souhaite bénéficier du service d'assistance et de conseil technique de la CC du Saulnois,

Etant entendu que la mise à disposition de ce service donne lieu à une rémunération forfaitaire annuelle à raison de 0.50 € par habitant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et à payer la contribution forfaitaire demandée chaque année.

Résultat du vote : unanimité

7°) Divers :

- Rappel des règles de signature, diffusion du procès-verbal du conseil municipal ainsi que des convocations.

- Arrêté municipal autorisant la chasse aux corvidés du 26 avril au 26 mai.

La chasse comptera environ 25 chasseurs. Le maire invite l'ensemble des conseillers à diffuser l'information aux administrés de la commune.

- Voitures épaves : des échanges ont eu lieu auprès des administrés pour l'évacuation de véhicules épaves se trouvant au sein de la commune.

- Barrières de sécurité installées près des arrêts de bus : le maire et les conseillers ont constaté l'installation de barrières près des arrêts alors qu'aucune autorisation n'a été délivrée par la commune. Le conseil municipal mène une enquête afin de connaître l'entreprise qui les a installés.
- Début des travaux par l'ESAT : l'association a dû faire appel à des sous-traitants à la vue d'un fort accroissement de leur activité. Le maire a demandé au responsable de prévenir la commune lorsqu'elle il interviendra afin de diriger correctement les interventions.
Les conseillers et/ou administrés n'ont pas à interférer avec le travail des ouvriers, en cas de demande ou de problèmes, ils doivent se référer directement au maire ou un des adjoints.
- Inondations, Chemin des vignes : pour donner suite aux correspondances avec les propriétaires de la parcelle 45, les membres du conseil concernés par le suivi du dossier des propriétaires inondées, chemin des vignes, se réuniront pour faire le point sur la situation
- Coupe de l'herbe dans les vergers communaux : le maire propose à François BALAND de s'en occuper. Cette délégation sera formalisée.
- Le maire évoque la demande de permis de construire de Mr DESAYES pour la reconstruction de bâtiments de stockage de grains et de matériels qui se sont effondrés à la suite d'un accident. Il demande à M. Romain DESHAYES de présenter le projet succinctement.
- Utilisation du préau des bungalows pour les jeunes du village. Un document de « bonne pratique » sera relayé aux jeunes avec la participation de la première adjointe.
- Dépenses engagées par la commune : Il y a lieu de poursuivre l'échange avec Monsieur Colin concernant la convention signée entre ENEDIS et la Mairie au sujet de la dépense engagée par la commune pour l'extension de réseau électrique alimentant sa maison. Il a été convenu que Madame SEMMELBECK, 1^{ère} adjointe, et Monsieur SCHREINER, conseiller municipal, rencontreront Monsieur Colin pour faire le point sur cette situation.
- Lagunage : le nettoyage de la lagune est effectué à hauteur de deux fois par semaine, le Maire demande à l'ensemble du conseil de rappeler aux administrés les règles et de s'assurer de la bonne transmission des règles notamment de ne pas jeter de lingettes et tout ce qui n'est pas biodégradable rapidement.
- Nettoyage du lavoir : il est proposé d'organiser prochainement un moment pour le nettoyage du lavoir et d'autres travaux. Date retenue : samedi 20 mai 2023 suivi par casse-croûte convivial... les bénévoles sont les bienvenus.
- Réponse à la question rapportée par Monsieur Colin pour comprendre une situation de tension concernant M. Michel HASTENTEUFEL intéressé par l'éventuelle vente d'un terrain (ancien jardin de 200 m² derrière la fontaine).
Le maire rappelle que lors d'une commission de travail, à laquelle Mr HASTENTEUFEL était absent, il a uniquement été évoqué par des membres « l'hypothèse de réfléchir à l'opportunité d'un projet collectif concernant ce terrain ». Il n'y avait pas lieu de se dissocier du conseil municipal, d'autant plus que le titulaire de la commission travaux aurait été de ce fait partie prenante des suites données à cette réflexion.
Seule la question de l'exploration de cette idée avait été soumise au maire qui n'a pas fait de surenchère pour acheter ce terrain. A priori des confusions se sont également installées avec un projet d'achat de

terrain pour la construction d'un parking derrière l'école. Des membres du conseil souhaitent que ce sérieux incident soit évoqué ultérieurement lorsque la situation sera plus apaisée.

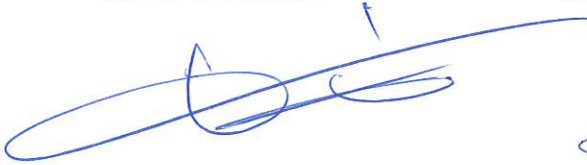
- Bac à verres : il y a lieu de repenser l'accessibilité pour les personnes âgées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 16 heures 30 minutes.

Fait et délibéré à Conthil, les jour, mois et an susdits.

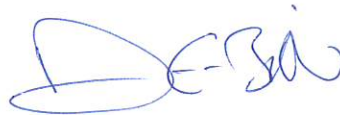
Le Maire :

Olivier ROMAIN

A blue ink signature of Olivier Romain, consisting of a large, stylized 'O' followed by a horizontal stroke and a small upward tick.

La secrétaire de séance :

Mélanie DE BIN

A blue ink signature of Mélanie De Bin, featuring a large 'D' followed by 'E-BIN' in a cursive script.